



COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE

COMPTE RENDU REUNION N°1

LUNDI 18 NOVEMBRE, COLLEGE LES CHAMPS PHILIPPE

Présents :

M. LORENZO	Principal adjoint
M^{me} ZEGGAÏ	Infirmière scolaire
M^{me} AYDID	CPE
M^{me} MAZOUZI	Médiatrice éducative - CD 92
M^{me} BOUNZOU	Coordinatrice de territoires, Service des Actions Educatives et de la Citoyenneté - CD 92
M^{me} PINGUET	Représentant des parents d'élèves
M^{me} LABERNARDIERE	Représentant des parents d'élèves
M^{me} SOULARUE	Représentant des parents d'élèves
M^{me} FOURGEAUD	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation
M. MORO	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation
M. RIET	Informateur Jeunesse, Point Informations Jeunesse - LGC

Ordre du jour

- ✓ Bilan des actions menées en 2018-2019
- ✓ Actions menées depuis septembre 2019 et actions à venir
- ✓ Réflexion sur les missions et les actions du CESC dans le cadre des parcours éducatifs

Les objectifs du CESC :

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est une instance de réflexion, d'observation et de proposition pour concevoir et mettre en œuvre le volet éducatif du projet d'établissement : éducation à la citoyenneté et à la santé, prévention de tout type de violence

Protection du milieu scolaire - Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)
(Circulaire n°2006-197 du 30 novembre 2006)

Les missions du CESC :

- ✓ Contribuer à **l'éducation à la citoyenneté**,
- ✓ Préparer le plan de **prévention de la violence**,
- ✓ Proposer des actions pour aider les parents en difficulté et **lutter contre l'exclusion**,
- ✓ Définir un programme d'**éducation à la santé et à la sexualité** et de **prévention des conduites addictives**.

La composition du CESC :

- ✓ Personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement,
- ✓ Représentants des personnels enseignants,
- ✓ Représentants des parents,
- ✓ Représentants des élèves,
- ✓ Représentants de la commune et de la collectivité de rattachement

Les partenaires du CESC :

Le CESC peut associer à ses travaux les partenaires compétents susceptibles de contribuer utilement à la politique éducative et de prévention de l'établissement.

EX : Le Policier Référent M. ROSSELIN, L'association Garenne Jeunesse, le PIJ (lui-même partenaire avec associations ...), Associations (PROXITE, AFEV, GENERATION NUMERIQUE, JE.TU.IL.. etc....), CD 92 (caravane de la sécurité routière)...

Bilan des actions menées en 2018-2019 :

Un grand nombre d'action en lien avec le CESC ont été menées l'année dernière et ont été, sont ou seront reconduites cette année car obligatoires et/ou parfaitement intégrées dans le projet éducatif du collège :

- ✓ Semaine "*Le bien vivre ensemble*" pour tous les 6^{ème}
- ✓ Formation à la médiation par les pairs
- ✓ Les actions en lien avec les délégués de classe (campagne des élections, formation, CVC, heure de vie de classe...)
- ✓ Formation de tous les élèves de 4^{ème} aux PSC1 (gestes de 1^{er} secours)
- ✓ ASSR1 (5^{ème}) et ASSR2 (3^{ème})
- ✓ Journée contre le harcèlement scolaire
- ✓ Journée nationale du droit à l'école
- ✓ Dépistage infirmier pour tous les élèves de 6^{ème}
- ✓ Vie relationnelle et sexuelle pour tous les élèves de 3^{ème}
- ✓ Forum des métiers
- ✓ Clubs et ateliers sur la pause méridienne
- ✓ Formation aux risques PPMS
- ✓ Café des parents

Les interventions sur l'estime de soi « Pas si nul ! » proposées aux classes de 5^{ème} par l'association Olympio sous forme d'échanges interactifs et les interventions sur la responsabilité sexuelle et affective proposées aux classes de 4^{ème} par l'association Je, tu, il... l'an dernier n'ont pas convaincus l'équipe pédagogique et éducative et ne seront pas reconduites cette année.

Actions menées depuis septembre 2019 et actions à venir en plus de celles reconduites :

Cf. le tableau des actions pour l'année 2019-2020

- ✓ Cyber violence « les dangers d'internet » pour les 5^{ème}
- ✓ Projet de Développement durable piloté par M^{me} BUIRE
- ✓ Tutorat AFEV pour certains élèves de l'internat
- Lors de la semaine sur « *Le bien vivre ensemble* » proposée à tous 6^{ème}, sont travaillées les compétences psychosociales et l'empathie. L'idée est de créer de la cohérence de groupe, de développer la confiance en soi et de permettre aux tous nouveaux collégiens de s'autoriser naturellement à solliciter l'adulte.

- La médiation par les pairs est une des réponses que le collège apporte pour favoriser un climat scolaire serein, propice aux apprentissages. Les élèves médiateurs traitent les conflits potentiels entre élèves. Ils sont formés et accompagnés par M^{me} Mazouzi.
 - Lors de la journée contre le harcèlement scolaire, les élèves ont participé à un hackathon au cours duquel ils ont travaillé sur un projet pour lutter contre le harcèlement au collège. Les élèves ont proposés notamment de créer un conseil des médiateurs pour prendre en charge sans jugement et avec bienveillance les élèves potentiellement harcelés. Les élèves souhaitent en parallèle proposer des actions de prévention (qui restent à préciser).
 - Pour les dépistages infirmiers de tous les élèves de 6^{ème}, M^{me} Zeggaï profite de cet entretien personnalisé pour faire un bilan général. Intervenant également dans les écoles Guest et Renan, M^{me} Zeggaï connaît déjà bien la majeure partie des élèves qui intègrent le collège.
 - La sensibilisation des élèves de 5^{ème} aux dangers d'Internet, coordonnée par M. Riet du PIJ, est assurée par l'association *Génération Numérique*. La sensibilisation aborde de nombreux aspects liés à l'Internet et ses usages (recherche et décryptage de l'info, fake news, droits à l'image, vie privée, aspects juridiques, protections des données, aspect sur la santé...). Cet outil utilisé au quotidien s'avère assez mal connu des élèves.
La sensibilisation des élèves est complétée en parallèle par une sensibilisation en direction des parents également, mais il est parfois difficile de les mobiliser.
De manière assez globale, les professionnels constatent que les parents ne savent pas toujours ce que regardent leurs enfants ou à quoi ils jouent et combien de temps (type de contenu, contenu adapté, etc...).
- ➔ Un questionnaire relatif à l'environnement numérique dans lequel les enfants baignent et à l'usage qu'ils en font pourrait être soumis aux parents pour dans un second temps mieux cibler les besoins.
- Pour les interventions sur la vie relationnelle et sexuelle proposées aux 3^{èmes}, les filles et les garçons sont séparés ce qui permet de libérer plus facilement la parole des élèves.
 - Le CVC (Conseil de Vie Collégienne), animé cette année par M^{me} Aydid et M^{me} Mazouzi, est une instance du collège, présidé par le chef d'établissement, qui permet de rendre les collégiens acteurs de la vie de leur établissement, en étant force de proposition dans le cadre défini par l'établissement. Cette année le fil conducteur sera le harcèlement et les relations filles/garçons. Trois réunions du conseil sont prévues sur l'année, les parents sont conviés pour siéger dans le conseil.
 - Le projet de développement durable coordonné par M^{me} Buire concerne 2 classes de 5^{ème}, les LCE anglais 4^{ème} et des élèves de 6^{ème} dans le cadre de l'AP. L'objectif est de développer les pratiques éco-responsables au sein de l'établissement en sensibilisant les élèves à la question du développement durable au travers des actions et des initiatives concrètes, en lien avec les programmes des différentes disciplines engagées (Fra, Ang, HG, SVT et Art Pla.)
 - Le collège a signé une convention avec l'association AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville), association loi 1901 créée en 1991 pour que 10 élèves de l'internat puissent bénéficier d'un accompagnement individuel d'un étudiant bénévole de 2h par semaine tout au long de l'année.

Actions en cours de réflexion :

- Projet de jardin pédagogique proposé par M^{me} Zeggaï
- Sensibilisation aux conduites à risque et l'usage de psychotropes notamment en fin d'année pour les 4^{èmes} en lien avec le programme de SVT
- Une expérimentation d'une semaine d'un quart d'heure lecture obligatoire « *Silence on lit* » pour tout le collège (élèves, enseignants, personnels)
- Utilisation d'un kit de projection pour le film « *Grandir* » sur l'importance d'aller à l'école

La question de la cantine a été également abordée. Au-delà des questions sur la qualité des repas fournis aux élèves et des quantités proposées qui sont régulièrement soumises à la société Elior, c'est l'accès à la cantine dès 11h30 qui est demandé.

L'équipe de restauration est régulièrement prête à accueillir les élèves dès 11h30. Il faut néanmoins que l'équipe de vie scolaire soit en capacité d'encadrer les demi-pensionnaires susceptibles de manger dès 11h30 tout en garantissant les autres missions qui lui sont dévolues : gestion des salles de permanence, gestion des flux d'élèves (entrée, sorties, couloirs) notamment.

La gestion des priorités à la demi-pension est également complexe. De nombreuses activités sont proposées sur le temps du midi (cf. tableau des activités/clubs/ateliers du midi) et peuvent concerner plus de 150 élèves au cumul, notamment les lundis et jeudis. Pour éviter les embouteillages, potentiellement sources de tensions entre élèves, une réflexion doit être engagée pour trouver des solutions pérennes qui garantissent un temps de restauration suffisant à chaque élève.

Dans le cadre du cycle 4, les élèves ont désormais la possibilité de faire des mini-stages dès la 4^{ème} sans limitation d'âge depuis de décret n°2019-636 du 24 juin 2019 qui stipule que « [...] *les élèves scolarisés en classes de 4^{ème} et de 3^{ème} peuvent effectuer des séquences d'observation en milieu professionnel, sans limite d'âge qu'à partir des deux derniers niveaux de l'enseignement des collèges [...]* ».

Les élèves se saisissent de manière assez importante de cette nouvelle possibilité ce qui est une excellente nouvelle. Une communication plus importante vers les familles semble malgré tout nécessaire.

Réflexion sur les missions et les actions du CESC dans le cadre des parcours éducatifs :

Les membres du CESC s'accordent sur la nécessité de donner plus de cohérence aux actions proposées aux élèves. Les actions doivent obligatoirement être en lien avec les programmes proposés aux élèves et dans une temporalité qui permette d'éclairer les notions théoriques étudiées en classe avec les enseignants.

Les actions, aussi pertinentes soient-elles, n'ont que peu d'impact sur les élèves si elles ne sont pas travaillées en amont et/ou retravaillées ou réinvesties en cours ensuite.

Les actions proposées et mises en œuvre l'année prochaine dans le cadre du CESC s'inscriront donc dans la logique des parcours éducatifs (citoyen, de santé, avenir et artistique et culturel) pour être pleinement associées dans la progressivité des apprentissages.